

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
E-mail: situationroom@africa-union.org, ou-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
104^{EME} REUNION
19 DECEMBRE 2007
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CIV)
Original: Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 73^{ème} réunion tenue le 19 mars 2007, le Conseil a, entre autres, décidé d'entériner pleinement l'Accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007, par le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, grâce aux bons offices du Président Blaise Compaoré, Président du Faso et Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et recommandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'entériner à son tour cet Accord. Le Conseil m'a demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour apporter l'appui de l'Union africaine (UA) au Président en exercice de la CEDEAO et aux parties ivoiriennes dans la mise en œuvre scrupuleuse et dans les délais de l'Accord politique de Ouagadougou. Le Conseil a encouragé le Conseil de sécurité des Nations unies à se rendre en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire, en vue de renforcer la dynamique de paix dans la région.

2. En sa 74^{ème} réunion tenue le 29 mars 2007, le Conseil a décidé d'entériner l'Accord complémentaire conclu par les parties le 26 mars 2007, ainsi que la désignation de Guillaume Soro aux fonctions de Premier ministre. Dans le même temps, le Conseil a invité le Conseil de sécurité des Nations unies à faire sienne cette décision et à prendre toutes les mesures requises, y compris l'adoption d'une nouvelle résolution, pour aider les parties ivoiriennes à renforcer la dynamique née de l'Accord politique de Ouagadougou et de l'Accord complémentaire, afin qu'elles puissent conduire à son terme le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire qui doit aboutir à l'organisation d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques.

3. Le présent rapport fait le point de la situation en Côte d'Ivoire depuis mars 2007. Il rend compte de l'état de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, ainsi que de l'évolution de la situation sécuritaire, humanitaire et socio-économique. Le rapport couvre également les activités entreprises par l'UA en appui au processus de paix en Côte d'Ivoire.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POLITIQUE DE OUAGADOUGOU

4. Le Conseil se souviendra que l'Accord politique de Ouagadougou, accueilli favorablement par la population et l'ensemble des partis politiques ivoiriens, a trouvé des compromis pour résoudre les principaux points de blocage dans le processus de paix. S'agissant de l'identification et du processus électoral, l'Accord détermine des modalités simplifiées pour l'obtention de la carte nationale d'identité et de la carte d'électeur et clarifie les responsabilités pour la délivrance de ces documents. Pour ce qui est des Forces de défense et de sécurité, l'Accord consacre l'intégration des forces des ex-belligérants et la création d'un Centre de commandement intégré (CCI) chargé d'unifier et de restructurer ces forces. L'Accord prévoit également la suppression progressive de la zone de confiance ainsi que la concertation entre les deux parties

signataires pour la désignation des responsables, dans le cadre du redéploiement de l'Administration. Parmi les autres dispositions importantes de l'Accord, il convient de noter la création de deux mécanismes de suivi de l'Accord et l'adoption d'un chronogramme d'exécution d'une durée de 10 mois, devant s'achever le 4 janvier 2008 et se conclure par l'organisation de l'élection présidentielle.

5. Après la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, les parties signataires se sont attelées à la mise en œuvre des engagements pris. Outre la mise en place d'un nouveau Gouvernement et la convocation d'un séminaire gouvernemental, il convient de noter la relance des audiences foraines en vue de l'identification de la population et le redéploiement de l'administration. De même les parties se sont-elles employées à rétablir la confiance entre elles et à promouvoir la réconciliation. Toutefois, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre de volets importants de l'Accord. C'est pour remédier à ces retards que les parties ont signé, à Ouagadougou, le 28 novembre 2007, deux Accords complémentaires destinés à accélérer le processus de mise en œuvre de leurs engagements, afin de pouvoir organiser l'élection présidentielle au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008.

(i) Mise en place d'un nouveau Gouvernement et organisation d'un séminaire gouvernemental sur l'Accord de Ouagadougou

6. Le 29 mars 2007, le Président Laurent Gbagbo a signé un décret nommant Guillaume Soro aux fonctions de Premier Ministre. Le 7 avril 2007, il a signé un autre décret portant formation du nouveau Gouvernement. Celui-ci comprend 33 membres, dont le Premier Ministre, issus des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis et de la société civile, à raison de 9 ministres pour le Front populaire ivoirien (FPI), 7 pour les Forces nouvelles, 5 pour le Rassemblement des Républicains (RDR), 5 pour le Parti démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), 2 pour l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), 1 ministre chacun pour l'Union démocratique et citoyenne (UDCY), le Parti ivoirien du travail (PIT) et le Mouvement des forces d'avenir (MFA), et 2 ministres issus de la société civile.

7. Un séminaire gouvernemental portant sur l'adoption de la matrice de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et l'analyse d'un projet de budget pour financer la sortie de crise s'est tenu à Yamoussoukro, le 2 mai 2007, sous la présidence du Premier Ministre. Outre les membres du Gouvernement, ce séminaire a également vu la participation de représentants du Président de la République, du Président du Faso, en sa qualité de Facilitateur, de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), de l'UA, de la CEDEAO, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), des structures administratives et techniques intervenant dans le programme de sortie de crise, des institutions internationales partenaires au développement, les Etats-majors des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), ainsi que ceux des Forces impartiales.

(ii) Manifestations de réconciliation et promotion de la confiance

8. Au cours de la période sous examen, les parties signataires et leurs sympathisants ont pris une série de mesures visant à recréer la confiance entre eux, notamment à travers une succession de manifestations en faveur de la réconciliation nationale et de la réunification du pays. Le 13 avril 2007, dans une adresse à la Nation, le Premier Ministre a demandé pardon « pour tous et au nom de tous » pour le mal que la guerre a fait à la Côte d'Ivoire. Après avoir défini la mission de son Gouvernement, il a insisté sur la nécessité de la recherche constante du consensus à travers une concertation permanente avec le Président de la République et le peuple. De même, au cours des cérémonies d'inauguration du CCI à Yamoussoukro, du lancement du processus de suppression de la zone de confiance à Tiébissou et de l'installation de l'unité de police mixte de N'Gattadolikro, le 16 avril 2007, les messages adressés respectivement par le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de la Défense et les chefs des Etats-majors généraux des FDSCI et des FAFN ont réitéré le ferme engagement des responsables concernés en faveur de la paix.

9. Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner la cérémonie de clôture de la caravane de la paix organisée par le Président du Congrès des Jeunes patriotes (COJEP), à Abidjan, le 21 avril 2007. A cette occasion, des personnalités de premier plan du camp présidentiel et des Forces nouvelles, telles Mme Simone Ehivet Gbagbo, épouse du Président de la République, et Mamadou Koulibaly, Président de l'Assemblée nationale, d'une part, Sidiki Konaté, porte-parole des Forces nouvelles et nouveau ministre du Tourisme, d'autre part, se sont relayées à la tribune pour faire l'éloge de la paix, du pardon et du soutien mutuel. Le 7 mai 2007, le Président de la République, assisté du Premier Ministre, a reçu une délégation des FDSCI et des FAFN pour les engager à faire ensemble la paix.

10. Le 30 juillet 2007, le Président de la République et le Premier Ministre ont procédé à l'incinération d'environ 2 000 armes de guerre au cours d'une cérémonie baptisée « Flamme de la paix », tenue à Bouaké devant sept chefs d'Etat africains, plusieurs autres personnalités étrangères et une immense foule d'Ivoiriens. En se rendant à Bouaké, le Président Laurent Gbagbo franchissait pour la première fois, depuis le déclenchement de la crise, la ligne de cessez-le-feu qui consacrait la partition de fait de la Côte d'Ivoire, marquant ainsi symboliquement la réunification du pays et la reprise de la libre circulation pour tous les Ivoiriens sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, les deux forces ex-belligérantes, les FDSCI et les FAFN, ont défilé ensemble, à Abidjan et dans d'autres villes du pays, le 7 août 2007, à l'occasion de la commémoration du 47^{ème} Anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

11. Sur invitation de Charles Blé Goudé, Président du COJEP, et ce à l'occasion de l'organisation par ce mouvement de la « Fête de la résistance pour la paix », le Premier Ministre a effectué, le 20 octobre 2007, une visite à Gagnoa, région dont est originaire le Président Laurent Gbagbo. Dans le discours qu'il a prononcé lors de cette visite, le Premier Ministre a souhaité que leurs entourages respectifs ne soient pas un obstacle à la paix. Pour sa part, le Président Gbagbo a effectué, du 28 au 30 novembre 2007, une tournée dans le nord du pays, sous contrôle des Forces nouvelles, où il a été accueilli par le Premier Ministre, entouré de foules nombreuses. Le Président de la République

a, à cette occasion, réitéré le message de la fin de la guerre et annoncé la construction ou la réfection d'infrastructures routières, scolaires, hydrauliques, sanitaires et agricoles.

12. Dans l'intervalle, le 28 octobre 2007, le Président Gbagbo a rencontré, à Abidjan, plusieurs milliers de Burkinabé résidant en Côte d'Ivoire. Après avoir souligné les liens historiques qui unissent le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, le chef de l'Etat a annoncé la suppression prochaine de la carte de séjour pour les ressortissants de la CEDEAO.

13. Malgré ces manifestations répétées de réconciliation et de confiance retrouvée, la période sous examen n'a pas été sans difficultés, ainsi qu'en témoigne la tension qui a marqué les relations entre les Forces nouvelles et certains de leurs alliés du Rassemblement des Houphouëtistes pour le démocratie et la paix (RHDP), entre avril et mai 2007. A l'origine, la presse proche du RHDP s'est montrée très critique à l'endroit du Premier Ministre auquel elle reprochait d'avoir laissé au camp présidentiel l'essentiel des ministères de souveraineté, de n'avoir pas obtenu une délégation de pouvoirs de la part du Président de la République et de ne pas respecter le chronogramme prescrit par l'Accord de Ouagadougou, en particulier en ce qui concerne le démantèlement des milices. Les Forces nouvelles ont vivement réagi à ces accusations, menaçant même de quitter la coalition. Face à cette escalade jugée inopportune entre alliés politiques, des initiatives ont été prises, notamment au niveau du Directoire du G7, pour calmer la situation.

14. Au début du mois de novembre 2007, le climat politique a été momentanément perturbé à la suite d'une brouille entre les Forces nouvelles et le PDCI-RDA, en relation avec le quatorzième rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'ONUCI en date du 1^{er} octobre 2007. Dans ce rapport, le Secrétaire général faisait part de sa vive préoccupation face au non-respect des délais fixés pour la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, ce qui « a entraîné un ralentissement qui, s'il se poursuit, risque de compromettre la bonne application de l'Accord ». Le fait que le PDCI ait fait sienne cette appréciation de la situation n'a pas été du goût des Forces nouvelles, ce qui a donné lieu à des échanges acerbes par médias interposés. A l'issue d'une rencontre, le 12 novembre 2007, entre le Premier Ministre et le Président du PDCI-RDA, toutes les incompréhensions ont été levées, et Henri Konan Bédié, qui dirige le PDCI, a réitéré l'appui de son parti à l'Accord politique de Ouagadougou.

(iii) Identification de la population

15. Les différentes composantes de l'opération d'identification ont connu une exécution partielle. Les avancées enregistrées portent sur la relance des audiences foraines et la désignation de l'opérateur technique chargé de l'identification, en collaboration avec l'Institut national de la statistique (INS) et sous la supervision de la Commission électorale indépendante (CEI).

16. Les audiences foraines ont effectivement été lancées le 25 septembre 2007, à la suite de la décision présidentielle du 21 septembre 2007 portant dispositions spéciales en matière d'audiences foraines pour une période de trois mois. L'opération a démarré lentement et a connu de multiples difficultés auxquelles des solutions ont été apportées

progressivement. Elle a été confrontée aux difficultés relatives au redéploiement effectif du corps préfectoral dans les zones centre, nord et ouest et aux problèmes logistiques liés à l'insuffisance des moyens de transport. Ainsi, à la fin du mois de novembre, sur un total de 111 équipes prévues, 25 seulement avaient pu être déployées pour conduire cette opération sur l'ensemble du territoire, et environ 55 000 jugements supplétifs avaient été délivrés. Il me plaît, toutefois, d'informer le Conseil qu'en application des dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou relatives à l'identification et à l'inscription sur la liste électorale, les parties signataires se sont accordées, dans le cadre du 2^{ème} Accord complémentaire audit Accord, sur la désignation, par le Gouvernement, de la société SAGEM Sécurité (Groupe SAFRAN) en qualité d'opérateur technique. En outre, dans le 3^{ème} Accord complémentaire, les parties ont décidé de lancer, avant la fin du mois de décembre 2007, l'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, et ce concomitamment avec les audiences foraines d'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance.

iv) Redéploiement de l'Administration

17. Le 5 juin 2007, le Président de la République et le Premier Ministre se sont accordés sur la nomination de 158 Préfets et Secrétaires généraux de préfectures, ainsi que sur l'affectation des magistrats. Au cours de cette période, le Gouvernement a lancé le redéploiement de l'Administration en zone sous contrôle des Forces nouvelles. A cet effet, le Ministre de l'Intérieur a procédé, le 18 juin 2007, à l'installation du Préfet du département de Bouaké, en présence du Premier Ministre et de tous les autres Préfets et Secrétaires généraux redéployés dans la zone. Par la suite, après concertation avec le Premier Ministre, le Président de la République a signé, le 15 août 2007, un décret portant nomination de 296 sous-Préfets, et annoncé que 40 nouvelles sous-préfectures seraient créées dans un proche avenir pour accompagner les opérations des audiences foraines dans les zones centre, nord et ouest.

18. Le Directeur du Département administratif et technique du Comité national du programme de redéploiement de l'Administration (CNPRA) a indiqué qu'au 30 novembre 2007, plus de 15 000 fonctionnaires avaient regagné leurs lieux d'affectation sur les 24 437 qui avaient quitté la zone centre, nord et ouest du fait de la guerre. Par ailleurs, 155 autorités préfectorales pour les 22 départements de la même zone, dont 6 Préfets de région, 16 Préfets de départements, 27 Secrétaires généraux de préfecture et 106 sous-Préfets ont reçu leur kit de retour pour un coût global de 635 millions de FCFA.

19. Dans le cadre du 3^{ème} Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, et afin d'accélérer la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration sur l'ensemble du territoire national, les parties ont décidé de démarrer, au plus tard le 30 décembre 2007, le redéploiement de l'Administration fiscale et douanière, sur la base du principe de l'unicité de caisses, dont les modalités seront définies par le Gouvernement. En outre, les deux parties ont convenu que le redéploiement de l'Administration et des services publics sur l'ensemble du territoire national serait achevé au plus tard le 30 janvier 2008.

v) Aspects militaires et sécuritaires

20. S'agissant des aspects militaires et sécuritaires de l'Accord politique de Ouagadougou, le décret présidentiel du 17 mars 2007 a créé le CCI, qui est chargé de mettre en œuvre les mesures de restructuration des FDSCI. Composée d'officiers désignés par les chefs des Etats-majors des FDSCI et des FAFN, cette structure est officiellement installée à Yamoussoukro. Malgré les difficultés logistiques et financières auxquels il est confronté, ainsi que l'insuffisance des capacités en matière de planification et de personnel, le CCI a entrepris un certain nombre d'activités, y compris la mise en place du dispositif de sécurisation des audiences foraines, le déploiement d'unités mixtes de police sur la Ligne verte qui remplace la zone de confiance, l'étude de l'organisation du démantèlement des milices et du désarmement des ex-combattants, ainsi que l'activation de la Commission mixte pour la re-fondation de l'armée.

21. Le 12 avril 2007, et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Ouagadougou, le Président de la République a signé une ordonnance portant amnistie pour les crimes et délits d'atteinte à la sûreté de l'Etat et à la défense nationale, commis entre septembre 2000 et la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Cette ordonnance exclut de l'amnistie les crimes économiques, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

22. S'agissant du déploiement des unités mixtes et de la suppression de la zone de confiance, les parties avaient, à la mi-septembre, procédé au déploiement de six unités mixtes dans différentes localités situées à l'ouest, au centre et à l'est de la zone de confiance. Toutefois, les Nations unies indiquent que la composition de certaines de ces unités n'est pas encore complète, les éléments des Forces nouvelles ne les ayant pas encore rejointes, cependant que d'autres difficultés liées au paiement des salaires des membres des Forces nouvelles dans certaines de ces unités et à la question pendante des grades à leur attribuer continuent de se poser. Avec le déploiement de six unités de police mixtes, l'ONUCI a procédé à la mise en place de 17 postes d'observation sur la Ligne verte, tout en maintenant une force de réaction rapide et la capacité à réactiver rapidement tel ou tel ancien poste de contrôle, au cas où la situation l'exigerait. Par ailleurs, à partir du 14 mai, le Ministre de la Défense a entrepris une campagne de sensibilisation et d'explication de l'Accord politique de Ouagadougou auprès des FDSCI et des FAFN.

23. Au cours d'une cérémonie organisée à Guiglo, le 19 mai 2007, le Front de résistance de l'Ouest (FRGO) a procédé à une remise d'armes en présence du chef de l'Etat et du chef par intérim de l'ONUCI. Quelques centaines d'armes ont été remises à l'ONUCI et un millier de combattants ont été démobilisés. Par la suite, une cérémonie de libération des derniers prisonniers de guerre détenus par les Forces nouvelles a été organisée le 26 juin 2007 à Bouaké, en présence du Ministre de la Défense, des chefs des deux Etats-majors et des autorités des Forces impartiales. Les Forces nouvelles ont libéré 51 détenus, tandis que du côté gouvernemental, tous les éléments détenus à la suite de l'attaque des camps militaires d'Akouédo, le 2 janvier 2006, ont été remis en liberté.

24. Au terme du 3^{ème} Accord complémentaire, les deux parties ont décidé que le regroupement des ex-combattants, le stockage des armes et le démantèlement des milices débuteraient au plus tard le 22 décembre 2007, sous la conduite du CCI et la supervision des Forces impartiales. Pour opérationnaliser le regroupement, les deux parties ont décidé de démarrer le recrutement pour le Service civique au plus tard le 22 décembre 2007, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, sur la base des sites déjà aménagés à cet effet.

25. Aux fins de facilitation du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) prévu par l'Accord politique de Ouagadougou, les deux parties ont convenu de faire verser par le Gouvernement une allocation forfaitaire mensuelle, dont les montants seront précisés par décret pris en Conseil des Ministres, pour assurer les opérations de démobilisation, l'alimentation et la prise en charge des ex-combattants, jusqu'à leur réinsertion ou leur intégration dans les nouvelles Forces de défense et de sécurité ou dans la vie civile. Les deux parties ont également convenu que tous les militaires des FAFN ayant appartenu régulièrement aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, à la Gendarmerie et aux corps paramilitaires seraient réintégrés dans la nouvelle armée nationale et bénéficieraient d'une reconstitution de leurs carrières. S'agissant des quotas d'intégration des éléments des FAFN et de la question des grades des militaires ayant changé de catégorie dans les FAFN, les deux parties ont convenu de s'en remettre à l'arbitrage du Facilitateur.

vi) Mécanismes de suivi et de concertation

26. La première réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) s'est tenue à Ouagadougou, le 11 mai 2007, axant ses discussions sur la mise en œuvre d'aspects clé de l'Accord politique de Ouagadougou, tels que l'identification de la population, le redéploiement de l'administration, le démantèlement des milices et le DDR. Présidé par le Facilitateur ou son représentant, le CEA comprend trois représentants de chacune des deux parties signataires.

27. Quant au Cadre permanent de concertation (CPC), qui rassemble le Président Gbagbo, le Premier Ministre Soro, l'ancien Président Henri Konan Bédié et l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara, ainsi que le Facilitateur, il s'est réuni à Yamoussoukro, le 12 juin 2007. Dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion, le CPC a demandé au Premier Ministre d'engager le processus des audiences foraines, de confirmer l'opérateur technique retenu et de lancer le processus d'identification générale des populations. Le CPC a également exhorté le Premier Ministre à poursuivre et à achever rapidement le démantèlement des milices et à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'une plus grande ouverture des médias d'Etat. Par ailleurs, les membres du CPC ont chargé le Facilitateur de saisir le Conseil de sécurité des Nations unies aux fins du maintien en l'état du poste de Haut Représentant pour les élections. Ils lui ont, en outre, demandé de recevoir diligemment les parties signataires de l'Accord de Ouagadougou pour trouver une solution à la question des grades des militaires ayant changé de catégorie dans les FAFN et à celle des quotas pour la formation de la nouvelle armée et dans le cadre du service civique.

28. La 2^{ème} réunion du CEA s'est tenue à Ouagadougou le 4 septembre 2007. Elle était ouverte aux membres de l'Organe consultatif international (OCI), créée, comme agréé par les parties et le Facilitateur, pour accompagner les forces politiques ivoiriennes et le Facilitateur dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou ; l'UA siège au sein de cette instance. La réunion s'est appesantie sur différents aspects du processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

29. Il convient, enfin, de noter que le Facilitateur a nommé un Représentant spécial à Abidjan, en la personne de Boureïma Badini, qui est arrivé sur place en septembre dernier, afin de faciliter le suivi de l'Accord politique de Ouagadougou. Dans sa résolution 1765(2007) du 16 juillet 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réjoui de cette décision, et a prié l'ONUCI d'assister le représentant du Facilitateur.

III. ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

30. S'il est clair que le succès de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou dépend d'abord et avant tout des parties ivoiriennes, l'appui et l'accompagnement de la communauté internationale n'en revêtent pas moins une importance cruciale. A cet égard, il me plaît de noter l'appui continu qu'apportent les Nations unies et d'autres partenaires de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'aboutissement du processus de paix, et ce conformément au souhait exprimé par les parties ivoiriennes.

31. A la suite de la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, les Nations unies ont dépêché une mission d'évaluation technique en Côte d'Ivoire du 10 au 22 avril 2007, pour examiner comment adapter leur rôle, de manière à appuyer efficacement la nouvelle phase du processus de paix. Au cours de son séjour, cette mission a eu des entretiens avec le Président de la République, le Premier Ministre, les chefs de partis politiques et les représentants de la communauté internationale. Ces rencontres ont également donné lieu à des consultations sur l'avenir du Groupe de travail international (GTI) et du Haut Représentant des Nations unies pour les élections. La mission s'est par la suite rendue à Ouagadougou pour s'entretenir avec le Président Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue direct.

32. Du 18 au 19 juin 2007, une mission du Conseil de sécurité des Nations unies a séjourné à Abidjan. Elle s'est successivement entretenue avec le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, représentant le Facilitateur. Les représentants des principaux partis d'opposition, en particulier le PDCI-RDA et le RDR, ont boycotté la rencontre organisée par l'ONUCI pour protester contre la proposition du Secrétaire général des Nations unies de supprimer le poste de Haut Représentant pour les élections. A l'issue de sa visite, la délégation a exprimé sa satisfaction face à l'évolution du processus de paix et a affirmé que le Conseil de sécurité allait adopter rapidement une nouvelle résolution pour définir le rôle des Nations unies dans le cadre de l'application de l'Accord de Ouagadougou.

33. Le 16 juillet 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1765 (2007) qui, entre autres, proroge les mandats de l'ONUCI – dont l'effectif total à la mi-septembre s'élevait à un peu plus de 10 000 hommes - et de la force Licorne jusqu'au 15 janvier 2008, et endosse les recommandations contenues dans le rapport

du Secrétaire général des Nations unies en date du 14 mai 2007, qui adaptent le rôle de l'ONUCI à la nouvelle phase du processus de paix définie par l'Accord politique de Ouagadougou. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a prié l'ONUCI, dans la limite des ressources existantes, de soutenir pleinement la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, y compris en apportant un appui au CCI, au rétablissement de l'Administration de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national, aux processus d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, au processus électoral, aux personnes touchées par le conflit, à l'instauration d'un environnement politique positif, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et au processus de relèvement socio-économique de la Côte d'Ivoire.

34. La résolution met un terme au mandat du Haut Représentant pour les élections et décide, en conséquence, que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire certifiera que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales. Alors que les parties signataires de l'Accord politique de Ouagadougou ont estimé que la nouvelle résolution est conforme audit Accord, le Directoire du G7, se fondant sur le consensus obtenu lors de la réunion du CPC du 12 juin et sur les dispositions de l'Accord de Pretoria, s'est, dans un communiqué rendu public le 25 juillet 2007, dit surpris et choqué par la suppression du poste de Haut Représentant pour les élections et de sa mission d'arbitrage. Il a également estimé que la résolution 1765(2007) ne répondait pas à la préoccupation des dirigeants de l'opposition d'ouvrir le CEA à l'ensemble des signataires de l'Accord de Linas Marcoussis. S'agissant plus spécifiquement du Haut Représentant pour les élections, aussi bien le Facilitateur que le Secrétaire général des Nations unies ont souligné que la suppression de ce poste n'impliquait rien l'abolition de la fonction de certification des Nations unies, désormais exercée par le Représentant spécial en Côte d'Ivoire. De plus, le Facilitateur est investi du rôle d'arbitrage antérieurement dévolu au Haut Représentant pour les élections.

35. Dans son rapport du 1^{er} octobre 2007 sur l'ONUCI, le Secrétaire général des Nations unies, tout en se félicitant du climat positif qui règne depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, a exprimé ses vives préoccupations face au non-respect des délais fixés, qui a entraîné un ralentissement susceptible, s'il se poursuit, de compromettre la bonne application de l'Accord. Le 23 octobre 2007, le Président du Conseil de sécurité des Nations unies a, dans une déclaration à la presse, réaffirmé le plein soutien des membres du Conseil à l'Accord, rendu hommage au Facilitateur, et salué les premières mesures d'application prises par les parties. Dans le même temps, il a exprimé la préoccupation des membres du Conseil devant les retards constatés, appelant fortement les parties à mettre en œuvre pleinement et de bonne foi leurs engagements, en particulier en prenant sans délai des mesures concrètes pour progresser dans le processus d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, le désarmement et le démantèlement des milices, le DDR, la restauration de l'autorité de l'Etat, l'unification et la réforme des forces de défense et de sécurité et le respect des droits de l'homme.

36. Le 17 octobre 2007, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572(2004) a transmis au Président du Conseil le rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi par la résolution 1761(2007). Dans son rapport, le Groupe relève ce qu'il qualifie d'incompréhension de la part de certaines autorités politiques ivoiriennes pour lesquelles la mission des experts est en déphasage avec l'évolution du processus de paix en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou. Le 29 octobre 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1782 (2007) portant prorogation, jusqu'au 31 octobre 2008, du régime des sanctions imposées à la Côte d'Ivoire au terme des paragraphes 7 à 12 de la résolution 1572 (2004) – embargo sur les armes, restrictions sur les voyages et gel de fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques – et du paragraphe 6 de la résolution 1643(2005) – interdiction de l'importation de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire. Le Conseil a notamment décidé de réexaminer ces mesures à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des étapes clés du processus de paix.

37. Dans l'intervalle, le GTI, lors de sa quatorzième réunion tenue le 13 avril 2007, a salué la détermination des parties ivoiriennes à s'approprier le processus de paix et a réaffirmé la disponibilité de la communauté internationale à soutenir ces efforts. Le Groupe a demandé à ses deux co-présidents de mener des consultations avec les instances compétentes de la CEDEAO et de l'UA sur le statut et le rôle du GTI et de faire des recommandations au Conseil de sécurité des Nations unies.

38. La 9^{ème} réunion de la Troïka ministérielle Afrique-UE, tenue à Accra, le 31 octobre 2007, a examiné l'évolution du processus de paix en Côte d'Ivoire. Dans le communiqué qui a sanctionné leurs travaux, les Ministres ont réitéré leur appui à l'Accord de Ouagadougou et exprimé leur appréciation des mesures prises par les parties en vue de son application. Dans le même temps, ils ont exhorté les parties à accélérer le processus de mise en œuvre et souligné la nécessité de créer des conditions favorables à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et démocratiques.

39. En vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, le Gouvernement a organisé une table ronde de bailleurs de fonds, à Abidjan, le 18 juillet 2007, sous la présidence du Premier Ministre. Sur un budget total de 178 milliards de FCFA, 52 milliards FCFA seront financés par des ressources internes. Les annonces de contributions faites par la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD, la France, la Suisse, le Japon et l'Allemagne s'élèvent à 181 445 000 000 FCFA, soit un montant largement supérieur aux besoins exprimés.

IV. SITUATION SECURITAIRE

40. Pendant la période sous examen, la situation sécuritaire a été dans l'ensemble calme. L'on se doit, toutefois, de déplorer quelques cas isolés de violence, notamment à Bouna où des affrontements ayant éclaté le 21 octobre 2007 entre des jeunes et des éléments des FAFN ont causé la mort d'une personne, fait plusieurs blessés et de nombreux dégâts matériels. Auparavant, en mai et août 2007, des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) avaient été impliqués dans

les incidents violents, y compris l'attaque des bureaux de deux organisations de défense des droits de l'homme à Abidjan, d'un poste de police et celle des locaux d'un journal national. La situation sécuritaire reste fragile dans le Nord du pays, où les structures requises en vue du maintien de l'ordre ne sont pas encore en place.

41. L'atmosphère détendue qui prévaut dans les relations des deux forces ex-belligérantes n'exclut pas l'existence d'un certain malaise, né essentiellement de revendications de primes et de contestations des grades obtenus au sein des FAFN. Pour répondre à ces préoccupations, le 7 mai 2007, le Président de la République, assisté du Premier Ministre Guillaume Soro, a reçu des représentants des FDSCI et des FAFN. Par la suite, le 14 août 2007, il a reçu les représentants de la troupe. A partir du 22 août 2007, le chef d'Etat-major des FDSCI a entrepris une tournée des casernes pour poursuivre la sensibilisation et rétablir la confiance.

42. Le développement le plus préoccupant au cours de la période considérée a eu lieu le 29 juin 2007, lors de la visite qu'effectuait le Premier Ministre à Bouaké pour procéder à l'installation des magistrats dans cette zone, en vue de la relance des audiences foraines. A l'atterrissage, à l'aéroport de Bouaké, l'avion qui le transportait essuya des tirs de roquettes, causant la mort de 4 personnes et faisant plusieurs blessés. Le Premier Ministre est sorti indemne de cet attentat. Celui-ci a été unanimement condamné par la classe politique et la société civile ivoiriennes, ainsi que par la communauté internationale. Lors de sa 11^{ème} session ordinaire tenue à Accra du 25 au 29 juin 2007, le Conseil exécutif a énergiquement condamné cette tentative d'assassinat et toute tentative visant à remettre en cause les avancées enregistrées dans le processus de paix en Côte d'Ivoire. Le Conseil exécutif a souligné la nécessité d'identifier aussi rapidement que possible les auteurs de cet acte criminel et de les traduire en justice. Dans une déclaration en date du 29 juin 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a également fermement condamné l'attentat commis contre le Premier Ministre.

43. Dès le lendemain de l'attaque, le Président de la République et le Premier Ministre ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou. Après avoir fait ouvrir une information judiciaire au plan national, le Gouvernement a adressé une requête aux Nations unies pour la mise en place d'une commission d'enquête internationale en vue d'identifier les auteurs de l'attentat. Le 1^{er} octobre 2007, une mission exploratoire des Nations unies, en rapport avec cette requête, a séjourné en Côte d'Ivoire pendant une semaine. Ses conclusions sont toujours attendues.

44. Parallèlement, les forces ivoiriennes et les forces impartiales ont clarifié leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la sécurité des aéroports de Côte d'Ivoire. Ainsi, les FDSCI et les FAFN ont pris des mesures spécifiques pour la sécurisation des aéroports situés dans leurs zones de contrôle respectives. Par ailleurs, les quatre forces présentes sur le terrain, à savoir les FDSCI, les FAFN, les troupes de l'ONUCI et la Licorne, se sont accordées sur la nécessité de maintenir une concertation permanente et une collaboration étroite, en particulier en ce qui concerne la sécurisation des déplacements du Président de la République et du Premier Ministre.

V. SITUATION HUMANITAIRE ET SOCIO-ECONOMIQUE

45. L'Accord politique de Ouagadougou, qui prévoit un programme d'aide au retour des déplacés de guerre, a été salué par les organisations humanitaires. La décrispation générale qu'il a engendrée et les actes concrets posés dans le sens de la réconciliation ont favorisé le retour volontaire de milliers de déplacés dans les zones centre et nord du pays. Pour soutenir cette dynamique, le Gouvernement a installé des comités de paix et initié des codes de cohabitation dans les localités de retour et de réinstallation. Toutefois, la persistance de la méfiance et de litiges fonciers, ainsi que la faiblesse des ressources, limitent encore cette tendance au retour.

46. Pour la première fois depuis l'éclatement de la crise, une rentrée scolaire unique a eu lieu le 17 septembre 2007 sur toute l'étendue du territoire national. Le 25 septembre 2007, le Ministre de l'Education nationale a lancé, à Abidjan, la 3^{ème} édition de la campagne de sensibilisation pour le retour de tous les enfants à l'école, en particulier les filles. Cette campagne vise l'inscription et le maintien à l'école de 850 000 enfants de 6 à 12 ans, dont 50% de filles, avec un accent particulier pour les zones rurales. Un plan stratégique pour la scolarisation de la fille couvrant la période 2007-2011 a été adopté cette année pour corriger les inégalités constatées. Un programme de restauration de l'école a été entrepris par le Gouvernement avec l'appui des ONG internationales qui ont démarré la réhabilitation et l'équipement de plusieurs écoles en zones centre, nord et ouest.

47. Toutefois, l'école connaît des perturbations depuis le début de l'année scolaire, à cause de la grève illimitée déclenchée par quelques syndicats d'enseignants du secondaire public, qui réclament, entre autres, un décret sur leur profil de carrière, et du mécontentement des syndicats de l'enseignement privé laïc, en raison du non paiement des subventions de l'Etat. Les salaires des enseignants grévistes identifiés viennent d'être suspendus par le Gouvernement. D'autre part, à l'occasion de sa visite dans le nord du pays, le Président de la République a promis l'engagement dans la Fonction publique d'enseignants bénévoles diplômés, qui ont assuré l'enseignement dans les zones centre, nord et ouest.

48. Les progrès accomplis ont permis de créer un environnement propice au lancement d'importants projets de développement et aux investissements étrangers, ainsi qu'à la régularisation des relations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). D'après le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies sur l'ONUCI, le FMI a versé, en août dernier, 60 millions de dollars dans le cadre de la 1^{ère} phase de son programme d'assistance d'urgence post-conflit, cependant que la Banque mondiale prévoit de soutenir le programme de redressement d'urgence du Gouvernement à hauteur de 120 millions de dollars. Pour sa part, le Gouvernement ivoirien s'attèle au règlement des arriérés dûs à la Banque mondiale et à la BAD.

VI. ROLE DE L'UNION AFRICAINE

49. Lors de ses 73^{ème} et 74^{ème} réunions tenues à Addis Abéba, respectivement les 19 et 29 mars 2007, le Conseil a, comme indiqué plus haut, entériné pleinement l'Accord politique de Ouagadougou et l'Accord complémentaire audit Accord. J'ai, depuis, saisi

toutes les occasions pour encourager les parties à mettre pleinement en œuvre les engagements pris et exhorter la communauté internationale à apporter tout l'appui requis. Par ailleurs, en sa qualité de membre de l'OCI, l'UA, à travers mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, a participé à la deuxième réunion du CEA, tenue à Ouagadougou le 4 septembre 2007.

50. Dans le cadre de sa mission, le Bureau de liaison de l'UA en Côte d'Ivoire maintient des contacts étroits avec les parties ivoiriennes, tant avec les signataires des Accords de Ouagadougou, des membres du Gouvernement, les acteurs politiques dans leur ensemble qu'avec les responsables des structures qui jouent un rôle important dans le processus de sortie de crise, notamment la CEI et la CNSI. Dans le même temps, le Bureau a des rencontres régulières d'échange d'informations et d'analyses avec les partenaires de la communauté internationale impliqués dans le processus en cours, en particulier le représentant du Facilitateur, l'ONUCI, la CEDEAO et les autres membres de l'OCI. Le Bureau entretient une relation de collaboration fructueuse avec les ministères en charge des questions humanitaires, les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les ONG internationales œuvrant dans ce secteur. Par ailleurs, sa composante militaire est en relation permanente avec les Forces impartiales, ainsi qu'avec les attachés militaires accrédités en Côte d'Ivoire, pour assurer un meilleur suivi de la situation sécuritaire.

51. Du 19 au 23 mai 2007, une mission du sous-Comité des Représentants permanents (COREP) sur les réfugiés a séjourné en Côte d'Ivoire. L'objectif de la mission était d'obtenir des informations sur la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, et d'examiner les modalités d'un appui de l'UA aux efforts visant à venir en aide aux populations affectées. Dans le prolongement de cette mission, la Commission se propose d'apporter une contribution financière en appui aux efforts d'assistance aux personnes déplacées.

52. Du 18 au 22 novembre 2007, la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission, en partenariat avec l'ONG Femmes Africa Solidarité (FAS), a effectué une mission exploratoire de solidarité et de paix en Côte d'Ivoire. Il s'agissait, ce faisant, de rencontrer les femmes ivoiriennes pour s'enquérir de leur niveau d'implication dans le processus de sortie de crise et étudier ensemble les modalités d'un appui de l'UA à leurs efforts. Cette mission préliminaire sera suivie par une mission de femmes de haut rang, qui sera chargée de traduire cet appui dans les faits.

VII. OBSERVATIONS

53. Des progrès appréciables ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. L'engagement des parties signataires a permis de créer une nouvelle atmosphère dans le pays ainsi que la confiance sans laquelle il n'est guère possible d'aller de l'avant. Je voudrais me féliciter de cette évolution et des mesures concrètes prises par les parties dans le prolongement de l'Accord de Ouagadougou.

54. J'encourage les parties signataires à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir une paix et une réconciliation durables dans leur pays. A cet égard, je me félicite de la signature à Ouagadougou, à la fin du mois de novembre 2007, de deux

Accords complémentaires pour hâter la mise en œuvre de l'Accord politique de mars 2007 et régler les questions pendantes dans le processus de paix, de manière à ce que l'élection présidentielle puisse être organisée au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008. Au demeurant, le Conseil doit saisir l'occasion de cette réunion pour entériner les 2^{ème} et 3^{ème} Accords complémentaires.

55. D'une façon plus générale, il convient d'encourager toutes les forces politiques et la société civile ivoiriennes à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix ainsi enclenchée et à créer des conditions propices à la préparation et à l'organisation d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes dans un climat apaisé.

56. D'évidence, les avancées enregistrées ont été rendues possible grâce aux efforts déterminés du Facilitateur, le Président Blaise Compaoré, et à la confiance que lui témoignent les parties. Je voudrais lui réitérer l'appui de l'UA et l'encourager à rester activement impliqué jusqu'à l'aboutissement du processus de paix. J'exhorte la communauté internationale, y compris les Nations unies, à continuer à appuyer les efforts de paix en Côte d'Ivoire et à apporter l'assistance financière, technique et logistique requise. Pour sa part, l'UA continuera, en étroite coopération avec la CEDEAO, les Nations unies et les autres partenaires tant bilatéraux que multilatéraux, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les parties ivoiriennes à restaurer durablement la paix et la stabilité dans leur pays et à promouvoir la réconciliation entre ses différentes composantes.

2007-12-20

Communiqué of the 104th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 20 December 2007, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1179>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)